|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14) Busan, 20 octobre – 7 novembre 2014** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 176-F** |
| **3 décembre 2014** |
| **Original: anglais/  espagnol/  français** |

|  |
| --- |
| PROCÈS-VERBAL  DE LA  DIX-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Jeudi 6 novembre 2014, à 14 h 30 |
| **Président:** M. W. MIN (République de Corée) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Projet de Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) et 125 (Rév. Busan, 2014) (suite) | [DT/83](http://www.itu.int/md/S14-PP-141020-TD-0083/en) |
| 2 | Rapport de la Présidente de la Commission 6 | [150](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0150/en) |
| 3 | Rapport du Président du Groupe de travail de la plénière | [164(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0164/en) |
| 4 | Suppression de la Résolution 163 (Guadalajara, 2010) en première et deuxième lecture | [126](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0126/en) |
| 5 | Projet de Décision 5 (Rév. Busan, 2014) – Produits et charges de l'Union pour la période 2016-2019 – première et deuxième lecture | [156(Corr.1)](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0156/en) |
| 6 | Approbation des procès-verbaux | [145](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0145/en), [146](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0146/en) |
| 7 | Délais pour le dépôt de déclarations et de déclarations additionnelles | – |
| 8 | Résultats de la PP-14 | – |
| 9 | Remise de médailles d'or et de certificats honorifiques de l'UIT | – |
| 10 | Discours d'adieu du Secrétaire général | – |

# 1 Projet de Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) et 125 (Rév. Busan, 2014) (suite) (Document DT/83)

1.1Le **Président**, rappelant le consensus trouvé à la séance précédente, donne la parole aux parties concernées, comme il est d'usage à l'Union lorsqu'il y a eu un compromis, mais sans ouvrir la discussion ni permettre d'autres interventions.

1.2 Le **délégué d'Israël** fait la déclaration suivante:

"Monsieur le Président, nous avons parfaitement conscience de l'importance du rôle que joue le secteur des télécommunications pour promouvoir le développement économique et social dans notre intérêt mutuel. Dans ce contexte, Israël est pleinement déterminé à poursuivre son aide et son assistance au service de la construction du secteur des télécommunications palestinien.

Monsieur le Président, nous souhaitons rappeler à cet éminent auditoire que toutes les questions concernant Israël et les Palestiniens doivent être traitées conformément à l'Accord intérimaire signé le 28 septembre 1995 par Israël et par les Palestiniens. Cet accord bilatéral stipule que le seul organe apte à traiter et à résoudre ces questions est le Comité technique mixte établi aux termes de l'Accord intérimaire. Nous estimons que le dialogue direct est le meilleur moyen de réaliser des progrès.

  Avant de conclure, Monsieur le Président, je souhaite témoigner de la grande reconnaissance d'Israël envers toutes les délégations participant au processus. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'égard du Secrétaire général, le Dr Touré, du Président, M. Min, du Conseiller juridique, M. Guillot, et de l'Ambassadeur des Etats‑Unis, M. Daniel Sepulveda, pour leurs immenses efforts et le travail réalisé."

1.3 L'**observateur de la Palestine** fait la déclaration suivante:

"Monsieur le Président, au nom de l'Etat de Palestine, je souhaite vous adresser, ainsi qu'à cet éminent auditoire, nos remerciements pour tous les efforts que vous avez entrepris dans le but de développer les télécommunications, conformément à nos aspirations à un avenir meilleur dans ce domaine critique. L'Etat de Palestine reconnaît que la prospérité passe par le développement des TIC, qui constitue la base du développement dans tous les domaines. Ce rôle incombe à la communauté internationale, plus précisément à l'UIT.

Nous souhaitons nous servir des technologies les plus avancées en Palestine pour atteindre nos objectifs en termes de bien-être et de prospérité, et pour développer notre utilisation du spectre sans rencontrer d'obstacles. Nous devons avoir accès aux TIC et utiliser toutes les applications qui peuvent servir aux habitants de la Palestine dans leur quotidien et leur permettre d'être connectés au monde entier.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je puis vous assurer que, malgré les difficultés que nous connaissons, nous avons grand espoir de parvenir à instaurer la prospérité et le bien-être pour l'Etat de Palestine. Telle est notre priorité absolue, et nous espérons que vous vous tiendrez à nos côtés pour nous aider, par l'intermédiaire de cette résolution, à poursuivre nos nobles objectifs communs.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à la Conférence, en particulier le Président, dont l'autorité et la sagesse ont permis à toutes les parties prenantes d'obtenir des résultats constructifs. Nous souhaitons également remercier toutes les administrations qui ont soutenu la Palestine et notre requête, et qui nous ont permis de parvenir à cette issue favorable.

La Palestine fera tout son possible pour atteindre son noble objectif. Enfin, nous tenons également à féliciter tous les fonctionnaires élus, en particulier les nouveaux Secrétaire général et Vice-Secrétaire général."

1.4 Le **délégué du Canada**, vu la décision sage du Président de ne pas permettre à d'autres délégations d'intervenir oralement sur les Résolutions 99 et 125, demande quelle est la procédure à suivre pour faire une déclaration qui serait reflétée dans le procès-verbal.

1.5 Le **Président** dit que, à l'instar de ce qui a été fait pour le compromis trouvé pour le Document DT/84(Rév.2), les délégations qui le souhaitent peuvent remettre au secrétariat une déclaration écrite, qui sera insérée dans le procès-verbal de la séance plénière[[1]](#footnote-1).

# 2 Rapport de la Présidente de la Commission 6 (Document 150)

2.1 La **Présidente de la Commission 6** présente en détail le Document 150. Après avoir rappelé le mandat confié à la Commission 6, elle indique que celle-ci a tenu 11 séances, et établi cinq groupes ad hoc et 12 groupes de rédaction. Les travaux de la Commission 6 ont donné lieu à la révision de deux décisions et 23 résolutions, à l'adoption de quatre nouvelles résolutions et deux nouvelles décisions et à la suppression de trois résolutions, comme indiqué dans l'Annexe 3 du rapport (sauf que la Résolution 150 modifiée remplace le projet de nouvelle Résolution COM6/3). Entre autres, la Commission 6 a examiné la gestion financière de l'Union en 2010-2013 ainsi que le projet de plan financier pour la période 2016-2019 et le projet de texte de la Décision 5. Elle a adopté le nouveau plan financier à sa dixième séance; les produits et les charges sont équilibrés et se montent à 635,7 millions CHF; le montant de l'unité contributive avait été fixé à 318 000 CHF en séance plénière. La Commission a examiné et adopté le plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019, dans le cadre de la Résolution 71 et de ses quatre annexes. Elle a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel de l'UIT, qui est reproduite dans l'Annexe 1 du rapport. L'Annexe 2 du rapport contient le projet de révision de l'Annexe 3 de la Résolution 71, que la Commission demande à la plénière d'approuver en approuvant le Document 150.

2.2 Le **Président** remercie les membres de la Commission 6 de leur excellent travail, en particulier d'être parvenus à élaborer un budget équilibré et un plan financier équilibré malgré les difficultés imprévues annoncées au début de la Conférence.

2.3 Le **délégué de la République islamique d'Iran**, en tant que vice-président de la réunion préparatoire de l'APT, rend hommage à la Présidente de la Commission pour sa compétence et dit que toutes les positions présentées dans le rapport ont été examinées en détail par la Commission; il propose donc que la plénière approuve ce rapport sans discussion.

2.4 Le rapport de la Présidente de la Commission 6 (Document 150) est **approuvé**.

# 3 Rapport du Président du Groupe de travail de la plénière (Document 164 (Rév.1))

3.1 Le **Président du Groupe de travail de la plénière**, présentant le Document 164 (Rév.1), rappelle le mandat du Groupe et indique qu'il a tenu 12 séances au cours desquelles 85 propositions d'Etats Membres ont été examinées. Dix groupes ad hoc ont été établis et quelque onze exercices de synthèse ont été réalisés. Tous les résultats ont été obtenus par consensus. Le Groupe de travail de la plénière a approuvé neuf résolutions nouvelles, mis à jour 21 résolutions et une décision, et décidé de supprimer deux résolutions (voir Annexe 1 du Rapport). L'Annexe 2 du Rapport contient des déclarations qui ont été soumises en vue d'être intégrées dans le rapport: une déclaration faite par le délégué de l'Inde, concernant l'approbation des Résolutions 101, 102, 133 et 180 révisées; une déclaration faite par la déléguée de l'Australie, Présidente du Groupe ad hoc du Groupe de travail de la plénière sur la Décision 11; et une déclaration faite par la délégation de l'Argentine, au nom de la CITEL, concernant le retrait d'un projet de nouvelle Résolution relatif au multilinguisme sur l'Internet.

3.2 Le **Président** remercie les membres du Groupe de travail de la plénière de leur excellent travail, précieux pour l'Union. Il croit comprendre, en l'absence de commentaires, que le rapport recueille l'assentiment général.

3.3 Le Rapport du Président du Groupe de travail de la plénière (Document 150 (Rév.1)) est **approuvé**, et les déclarations figurant dans l'Annexe 2 du Rapport sont **notées**.

3.4 Le **délégué de la Tunisie** adresse ses félicitations au Président du Groupe de travail de la plénière pour l'immense travail qu'il a accompli et l'approche suivie dans le traitement de documents très délicats.

# 4 Suppression de la Résolution 163 (Guadalajara, 2010) en première et deuxième lecture (Document 126)

SUP Résolution 163 (Guadalajara, 2010) – Création d'un groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable de l'UIT

4.1 La suppression de la Résolution 163 (Guadalajara, 2010) est **approuvée** en première et deuxième lecture.

# 5 Projet de Décision 5 (Rév. Busan, 2014) – Produits et charges de l'Union pour la période 2016-2019 – première et deuxième lecture (Document 156 (Corr.1))

5.1 Le **délégué du Brésil**, appuyé par la **Présidente de la Commission 6**, signale qu'il y avait eu accord au sein du groupe ad hoc pour que les parties *invite le Conseil* et *invite les Etats Membres* de la Décision 5 soient déplacées après le paragraphe 10. Il propose que le projet de Décision 5, tel qu'il apparaît au Corrigendum 1 au Document 156, soit modifié en tenant compte de ce changement.

5.2 Il en est ainsi **décidé.**

5.3 Le projet de Décision 5 (Rév. Busan, 2014), tel que modifié, est **adopté** en première et deuxième lecture.

# 6 Approbation des procès-verbaux (Documents 145 et 146)

6.1 Les procès-verbaux des neuvième et dixième séances plénières (Documents 145 et 146) sont **approuvés**.

**7 Délais pour le dépôt de déclarations et de déclarations additionnelles**

7.1 Le **Président** annonce que les déclarations sont acceptées jusqu'au jeudi 6 novembre à 21 heures et que la plénière se réunira à 8 h 30 le jour suivant, le vendredi 7 novembre, pour prendre note de ces déclarations. Le délai pour le dépôt de déclarations additionnelles est fixé à 10 h 30 et la cérémonie de signature aura lieu à 14 heures.

# 8 Résultats de la PP-14

8.1 Le **Président** souligne les principaux résultats et les principales réalisations de la PP-14 et invite les délégués à visionner une présentation vidéo consacrée à l'initiative de l'UIT en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'intégration de ce principe dans le secteur des TIC (GEM-TECH).

**Une présentation vidéo sur les activités et les manifestations organisées dans le cadre de l'initiative GEM-TECH, notamment la récente cérémonie de remise de prix, est diffusée.**

# 9 Remise de médailles d'or et de certificats honorifiques de l'UIT

9.1Le **Secrétaire général** remet une médaille d'or et un certificat honorifique de l'UIT à M. Houlin Zhao, Vice-Secrétaire général et Secrétaire général élu, à M. Malcolm Johnson, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) et Vice-Secrétaire général élu, à M. François Rancy, Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) réélu, et à M. Brahima Sanou, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) réélu.

# 10 Discours d'adieu du Secrétaire général

10.1 Le discours d'adieu du Dr Hamadoun Touré, **Secrétaire général** sortant, est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/en/plenipotentiary/2014/statements/file/Pages/valedictory-toure.aspx>.

10.2 Le **Vice-Secrétaire général et Secrétaire général élu** remet une médaille d'or de l'UIT et un certificat honorifique au Secrétaire général sortant. Il assure aux membres que les autres fonctionnaires élus et lui-même poursuivront le travail remarquable effectué par le Dr Touré afin d'amener l'Union à se surpasser.

**Un diaporama est diffusé en l'honneur du Secrétaire général sortant et de son travail remarquable durant son mandat à la tête de l'UIT.**

10.3 Les **délégués des Philippines**, **d'Inde**, **d'Afrique du Sud**, **des Emirats arabes unis** (s'exprimant au nom du Groupe arabe), **du Bahreïn**, **de la République islamique d'Iran** (s'exprimant au nom de l'APT), **des Etats-Unis**, **de la Fédération de Russie**, **de Chine**, **de Pologne** (s'exprimant au nom des Administrations de la CEPT), **du Mozambique**, **d'Oman**, **du Zimbabwe**, **du Vanuatu** (s'exprimant au nom des Etats insulaires du Pacifique), **de l'Ouganda**, **du Bangladesh** et **du Sénégal** prennent la parole pour rendre hommage au Secrétaire général sortant, saluant les nombreuses réussites obtenues au cours de son mandat. Des orateurs adressent également des félicitations au Président, au pays hôte, aux responsables, au personnel et aux fonctionnaires élus de l'UIT, ainsi qu'aux Etats Membres du Conseil, élus ou réélus.

10.4 Le **Secrétaire général** exprime sa gratitude à l'égard des hommages chaleureux qui lui ont été rendus.

**La séance est levée à 17 h 25.**

Le Secrétaire général: Le Président:

H. TOURÉ W. MIN

**Annexes:** 4

**Original: anglais**

Annexe A

Déclaration de la délégation du Canada

La délégation du Canada tient à souligner que le Canada soutient l'objectif d'une paix globale, juste et durable entre Israël et les Palestiniens, y compris la création d'un Etat palestinien coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. En définitive, la meilleure solution à la situation actuelle entre Israël et les Palestiniens est un accord de paix global négocié entre les parties.

En se ralliant au consensus, la délégation du Canada tient à indiquer clairement que, bien qu'il soit fait référence à l'"Etat de Palestine" dans le texte de la Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, le Canada ne reconnaît pas l'existence d'un "Etat de Palestine". Le Canada continue de s'opposer aux efforts des Palestiniens pour obtenir un statut d'Etat membre ou observateur auprès des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'UIT, et d'autres organisations internationales, avant la signature d'un accord de paix négocié avec Israël.

La délégation du Canada s'élève fermement contre les tentatives de certaines délégations de politiser l'UIT. Nous sommes d'avis que les initiatives qui pointent injustement du doigt une partie, en l'occurrence Israël, ne relèvent pas du mandat de l'UIT, portent préjudice à ses travaux et n'ont pas d'autre effet que de faire obstacle à des solutions pratiques.

**Original: anglais**

Annexe B

Déclaration de la délégation des Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique apprécient grandement l'esprit de compromis et de flexibilité dont font preuve les parties prenant part à la révision des Résolutions 99 et 125. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers le Président de la Conférence et envers le Secrétaire général de l'UIT pour leur rôle de premier plan.

Les Etats-Unis d'Amérique soutiennent la participation active et solide des Palestiniens aux travaux de l'UIT, essentielle dans la résolution de problèmes techniques relatifs aux télécommunications. S'appuyant sur les Résolutions 32 et 125 de la Conférence de plénipotentiaires et sur la Résolution 18 de la CMDT, l'UIT offre un soutien précieux aux Palestiniens. Nous pensons que la Résolution 125 révisée permettra de faire perdurer ce soutien.

Nous comprenons que l'utilisation de l'expression "l'Etat de Palestine" dans les versions révisées des Résolutions 99 et 125 fait référence à l'appellation privilégiée par les Palestiniens en tant qu'observateurs à l'UIT. Cette utilisation ne préjuge pas de l'issue du processus de paix ou des accords bilatéraux entre les parties, et ne confère à la participation palestinienne au sein de l'UIT aucun autre droit ou privilège que ceux qui sont énoncés dans ces résolutions.

Nous espérons que le Comité technique mixte, principal mécanisme qui permet de résoudre les questions de télécommunication entre la Palestine et Israël, progressera dans ses travaux. Selon notre interprétation, l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et Gaza est l'accord bilatéral qui prévaut entre les parties dans le domaine des télécommunications, et la Résolution 125 n'est pas contraire aux dispositions de l'Accord intérimaire.

Original: anglais

Annexe C

Déclaration de la délégation d'Israël

La délégation de l'Etat d'Israël à la PP-14 souhaite réaffirmer la position exprimée par l'Ambassadeur d'Israël auprès de l'ONU le 29 novembre 2012, dans le contexte de l'adoption de la Résolution 67/19 de l'Assemblée générale, et au Conseil de sécurité le 23 janvier 2013. Israël déplore et rejette l'utilisation de la terminologie trompeuse d'"Etat de Palestine" et la participation palestinienne à cette séance sous ce titre. Il est contre-productif d'utiliser ce terme alors que cet Etat n'existe pas et qu'il ne peut être créé que dans le cadre de négociations directes, comme cela a été réaffirmé à maintes reprises par la communauté internationale et convenu entre les parties. A cet égard, nous demandons qu'il soit pris note de cette déclaration dans le procès-verbal officiel de cette séance.

Original: espagnol

Annexe D

Déclaration de la délégation du Venezuela

Soutien de la République bolivarienne du Venezuela à la Palestine concernant les Résolutions 99 et 125:

La République bolivarienne du Venezuela exprime son plein soutien à l'Etat de Palestine en faveur du renforcement et du développement de ses propres réseaux de télécommunication ainsi que du changement de son statut actuel à l'Union, car elle estime que tous les peuples doivent jouir du droit au principe fondamental de l'autodétermination, de la souveraineté et du développement de leurs capacités humaines et techniques, de sorte à rendre possible la croissance dans des conditions de paix, d'harmonie et d'égalité. Nous réaffirmons notre solidarité avec la Palestine et condamnons vigoureusement la nouvelle agression militaire par l'élite politique et militaire des forces d'occupation contre le peuple palestinien dans la Bande de Gaza. Les actes de terrorisme d'Etat et les crimes de guerre perpétrés par la puissance occupante constituent une violation indéniable du droit international humanitaire et de la législation internationale sur les droits de l'homme. Les conséquences potentielles de ces actes, du point de vue du droit international, ne peuvent être ignorées.

Le Venezuela soutient pleinement la cause palestinienne et prône la levée définitive du blocus imposé à la Bande de Gaza depuis 2007. Ce blocus est une violation flagrante des droits de l'homme infligée à ce peuple ami. Nous soutenons la création d'un Etat palestinien ayant pour capitale Jérusalem-Est et dont les frontières, sûres et reconnues internationalement, correspondraient aux frontières antérieures à 1967. Nous encourageons les parties concernées à poursuivre leurs efforts diplomatiques, qui visent à établir une paix juste et durable, et nous soutenons sans réserve l'admission de la Palestine aux Nations Unies et à l'Union internationale des télécommunications en tant qu'Etat à part entière.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les déclarations des délégations du Canada (Annexe A), des Etats-Unis d'Amérique (Annexe B), d'Israël (Annexe C) et du Venezuela (Annexe D) ont été transmises au secrétariat par la suite. [↑](#footnote-ref-1)